

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE CASTELSARRASIN

(TARN-ET-GARONNE)

AVENANT SPECIFIQUE COVID-19 A L'ARRETE MUNICIPAL DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA PISCINE MUNICIPALE EN DATE DU 08/07/2016 N°2020_ARR_0397

Le Maire de la Commune de Castelsarrasin, Vice-Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,

Vu le décret n° 2020-724 du 14 juin 2020 modifiant le décret n° 2020-663 du 31 mai 2020, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu le Guide de recommandations des équipements sportifs, sites et espaces de pratiques sportives, Édition au 25 juin 2020, élaboré par le Ministère des Sports conjointement avec l'ANDES et l'ANDIISS,

Vu l'arrêté municipal portant règlement intérieur de la piscine municipale du 08 juillet 2016,

Considérant qu'il importe de préciser, compléter et modifier le règlement intérieur durant la période de l'ouverture estivale 2020 de la piscine municipale,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Pendant la période de l'ouverture estivale 2020, la piscine municipale fonctionne selon le protocole sanitaire ci-annexé.

ARTICLE 2 : L'arrêté municipal du 08 juillet 2016 susvisé est ainsi modifié :

1. L'article 1^{er} est complété par :

- a) « Durant la période estivale 2020, les horaires d'ouverture seront fractionnés, segmentés et séquencés dans la journée permettant une meilleure rotation des publics. ».

- b) « 8 créneaux de 1 h 15 à 1 h 30 seront proposés sur la journée avec réservation à l'avance. Tous les $\frac{3}{4}$ heures, 15 baigneurs et dans la limite de 30 (un adulte avec un enfant de moins de 10 ans) seront autorisés à entrer dans l'établissement ».
- c) Un bracelet de couleur sera prêté aux baigneurs permettant la différenciation des créneaux.

2. L'article 4 est ainsi modifié :

Les mots « soit comme visiteur » et le paragraphe « Eventuellement, seront...militaires. » sont supprimés.

3. L'article 5 est ainsi modifié :

Les mots « dames, hommes, groupes » et le paragraphe « Les vêtements seront déposés...porte-habit » sont supprimés.

Il est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Les effets personnels seront emmenés sur les plages de la piscine. Aucune casier-consigne ne sera proposé à l'utilisateur ».

4. Le premier alinéa de l'article 6 est abrogé

5. L'article 7 est abrogé et remplacé par :

« La sortie des bassins et l'invitation à regagner les vestiaires sera annoncée au micro et/ou par un signal sonore 15 minutes avant chaque fin de créneaux ».

6. L'article 13 est ainsi modifié :

Le premier alinéa est abrogé et remplacé par :

« Il sera demandé aux usagers de se déchausser à l'accueil afin de ne pas souiller le sol des vestiaires. L'accès aux vestiaires puis aux plages se fera de manière ordonnée ; d'abord la désinfection des mains, puis l'accès aux cabines, aux toilettes si nécessaire (avec désinfection des mains), suivra la douche savonnée et le passage par les pédiluves ».

ARTICLE 3 : Les dispositions du présent avenant prendront effet à la date d'ouverture de la piscine et prendront fin au dernier jour de la saison 2020.

ARTICLE 4 : Les infractions au présent arrêté sont constatées par des procès-verbaux et poursuivies, conformément aux lois et aux règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Ville de Castelsarrasin, Monsieur le Commandant de Police et les agents responsables sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

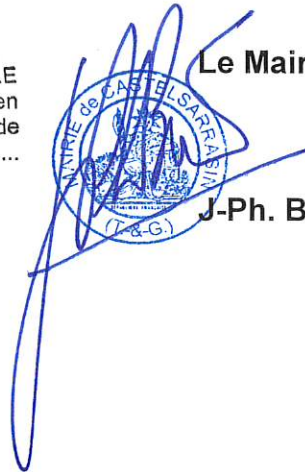
ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- La Sous-Préfecture de Castelsarrasin ;
- Monsieur le Commandant de Police ;
- Monsieur le Directeur Général des services de la Ville de Castelsarrasin ;
- Monsieur le Directeur Général des Services Techniques Municipaux ;
- Le Service de Surveillance de la Voie Publique ;
- La Piscine

Fait à Castelsarrasin, le 30 Juin 2020.



CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE
MAIRE compte tenue de l'envoi en
Sous-Préfecture le 02/07/2020 et de
la notification le 02/07/2020.....
POUR LE MAIRE



Le Maire,

J-Ph. BESIERS